LEGENDE

- Lignes E.D.F.
- Haie
- Rangée d'arbres
- Clôture
- Talus
- Limite de culture
- Mur de soutènement
- Glissière de sécurité
- Limite de commune
- 125.36 — Point issu de la photogrammétrie
- +3457 — Point issu d'un levé terrestre
- Bois
- Broussailles
- Eau
- Pierrier / Z.rocheuse
- Applications cadastrale non contractuelle

Nota: Les limites obtenues par application de plan cadastral ne sont pas opposables aux propriétaires contigus. Pour le devenir elles devront faire l'objet d'une opération de bornage contradictoire.

Aclai - - - Le typonyme est extraite de la carte IGN au 1/25000ème
- - - Dans les zones urbaines, seules les courbes signalitaires sont représentées

COMMUNE DE BÉDOUÈS

N

Planche n°10

Prise de vues du 18 décembre 2015 - GSD = 4cm Altimétrie issue du level-LiDAR du 18 décembre 2015	Albert FALCON GEOMETRE EXPERT D.P.L.G. ESPACE GEVAUDAN 16, Boulevard FOCH 48100 MARVEJOLS	GÉOMÈTRE-EXPERT CONSEILLER VALORISER GARANTIR
Dossier : 15.0526	04-66-32-07-74	MARVEJOLS le 02 Février 2016
Système de coordonnées RGF 93 CC44 (TERIA)	04-66-32-37-80	
Nivellement rattaché au N.G.F. (TERIA)	falcon.albert@orange.fr	Janvier 2016 — 12359-19828

LOZERE
LE DEPARTEMENT

Route départementale 998

Aménagement entre Cocurès et le pont des Rûnes

Aménagement du PR.31+180 (sortie Est de Cocurès) et le PR.33+596 (entrée sur le pont des Rûnes)

Projet de niveau D.C.E.

Report des zones de terrassement

Vue en plan général des travaux : plan 4 / 4
(Profil 79 à Profil 99)

Echelle 1/500e

N° DE DOSSIER :

Report des zones de terrassement
Sujettes à défrichement (en vert)

Ouvrage dit Pont de Mirals
PR. 33 + 524

Prolongement par Buses Ø 2 800 mm sur 7 m amont (TRANCHE CONDITIONNELLE)

Fin des déblais pour la Tranche Ferme

Raccordement progressif de la chaussée en cas de Tranche conditionnelle différée

Talus présentant une risberne dès le moment où la hauteur du talus dépasse 2,50 m de ht.

Ligne de chasses-roues derrière l'accotement

Ouvrage dit Pont du ruisseau des Runes / PR. 33 + 637

Ruisseau de Runes

Déviation

Route

A partir de ce profil jusqu'au 97 Talus présentant une risberne dès le moment où la hauteur du talus dépasse 2,50 m de ht.

CHATEAU DE MIRAL